



Berchem-Sainte-Agathe, le 13 - 03 - 2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 197 /2013

Objet : Conseil communal du 28-03-2013 – interpellation de Monsieur Stassen à propos de l'allocation de base 124/712-60 (achat de bâtiments en cours d'exécution)

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Stassen à propos de l'allocation de base 124/712-60 (achat de bâtiments en cours d'exécution)

Concernant vos observations sur la majoration de 100.000 € de l'allocation de base dont vous faites référence, celle-ci est destinée à permettre l'achat non seulement de la BNB mais également au financement d'une nouvelle crèche. Le montant initial ne permettait pas de financer les deux projets.

Concernant l'état des négociations pour l'achat de la BNB, la vente se fera en gré à gré. Une prochaine décision du conseil communal permettra d'arrêter les modalités de la vente.

Concernant l'estimation de la valeur du bien par le receveur d'enregistrement celle-ci s'élève à 4.253.750€ telle que mentionnée dans la décision du conseil communal du 16 mai 2013. Les copies des rapports sont disponibles pour consultation sur demande au secrétariat communal.

Des contacts sont également en cours avec la VGC et la COCOF sur une possible subsidiarisation du projet d'achat.

Concernant l'étude du site du complexe remis par la BNB, rapport remis par la banque le 29/11/2012, celle-ci peut éventuellement être disponible pour consultation sur demande au secrétariat communal

Actuellement, le Collège est toujours en négociation avec la BNB. Une certaine discrétion est demandée à ce sujet.

Concernant la destination du domaine, celui-ci sera réservé à la pratique sportive, à l'organisation d'activités culturelles ainsi qu'à la possibilité d'implantation d'un ou plusieurs équipements collectifs. La possibilité d'implantation d'une crèche y est à l'étude.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE